Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Votants: 71

Convocation du Conseil d'Agglomération : le 05 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 11 décembre 2023

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - RÉVISION DU PÉRIMÈTRE DU PARC NATUREL **RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN**

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Mélina TACHE, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Claude BOISSON à Jean-Pierre DIGET, Yamina BOUDAHMANI à Gérard LEFEVRE, Alain CANTEAU à Florent JARRIAULT, Christelle CHASSAGNE à Eric PERSAIS, Alain CHAUFFIER à Philippe MAUFFREY, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Noélie FERREIRA à Lucien-Jean LAHOUSSE, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET à Alain LECOINTE, Anne-Lydie LARRIBAU à Valérie VOLLAND, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Dany MICHAUD à Corinne RIVET BONNEAU, Marie-Paule MILLASSEAU à François GUYON, Rose-Marie NIETO à Thibault HEBRARD, Nicolas ROBIN à Florent SIMMONET, Jean-François SALANON à Séverine VACHON, Johann SPITZ à Jacques BILLY, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX.

<u>Titulaires absents</u>:

Jean-Michel BEAUDIC, Sophie BROSSARD, Christophe GUINOT, Yvonne VACKER.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Gérard EPOULET, Elsa FORTAGE, Alain LIAIGRE, Sébastien MATHIEU, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

ID: 079-200041317-20231211-C__58_12_2023-DE

C- 58-12-2023

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - RÉVISION DU PÉRIMÈTRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN

Monsieur Jacques BILLY, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

18 communes du territoire de la CAN font partie intégrante du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin dont la ville de Niort qualifiée de « Ville porte du marais » au même titre que Luçon et Fontenay le Comte dont la totalité du territoire est incluse dans ce périmètre.

Une réflexion a été engagée de concert sur une évolution de ce périmètre afin de trouver plus de cohérence avec les enjeux de préservation de la zone humide et plus généralement avec la Charte du PNR du Marais Poitevin.

Ce travail a conduit à adopter les critères suivants, partagés et objectifs, constituant le socle du nouveau contour du PNR:

- garantir l'intégrité du Site classé,
- inclure la Sèvre dans sa totalité,
- assurer la continuité écologique dans une logique TVB (PPRI Sèvre et Lambon et zones NAF limitrophes des autres communes),
- contribuer à préserver et valoriser le patrimoine bâti (SPR).

L'application de ces critères permet de dégager un nouveau périmètre tel qu'annexé à la présente délibération qui est la préfiguration du périmètre du PNR Marais Poitevin lors du renouvellement de la Charte en 2029 d'une part et la base retenue pour le calcul des contributions de la Ville de Niort et de la Communauté d'Agglomération du Niortais dès 2023 d'autre part.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

Approuve le nouveau périmètre tel qu'annexé ;

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 079-200041317-20231211-C__58_12_2023-DE

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer toute pièce relative à cette affaire.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour: 71 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé: 0

Aurore NADAL

Jacques BILLY

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué